

Arrêté n°2023-006

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR
L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Objet : Délégation de signature consentie à Monsieur Hervé CROUX, Directeur général adjoint chargé des ressources.

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3221-3 et L. 3221-13,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les délibérations n°2021-086 et n°2021-087 du 21 septembre 2021 modifiées, portant délégation d'attributions au Président du SIAAP,

Considérant qu'il convient, dans un souci d'efficacité du service public, et de nécessaire continuité de l'institution, d'accorder une délégation de signature à des personnels en situation d'autorité,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Hervé CROUX, Directeur général adjoint chargé des ressources, à l'effet de signer, dans les domaines relevant de son autorité, les actes suivants :

<p>Juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de représentation du Syndicat, tant en demande qu'en défense, dans les actions en justice, de toute nature, devant toutes les juridictions qu'elles relèvent de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, de première instance, d'appel ou de cassation, qu'il s'agisse notamment d'un dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'une procédure d'urgence, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, d'un désistement d'une action, d'un mode alternatif de règlement des litiges (conciliation, médiation, arbitrage), - Recours gracieux et réclamation indemnitaire préalable introduits par le Syndicat, - Réponse aux recours préalables dirigés contre le Syndicat, - Décision d'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance, - Décision fixant, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes, - Actes relatifs à : acquisition, vente, partage, acceptation de dons ou legs, transaction, tant en matière immobilière que mobilière, conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
<p>Administratif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance d'ordre administratif, attestations et certificats administratifs, - Demande de certificat d'immatriculation et certificat de cession de véhicules.
<p>Foncier – Assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal de bornage, de délimitation de la propriété des personnes publiques, document d'arpentage, - Etat des lieux de locaux loués ou pris à bail, - Déclaration de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, demande de permission de voirie,

	<ul style="list-style-type: none">- Autorisation de raccordement au réseau d'assainissement et de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement du SIAAP,- Bordereau de suivi des déchets, bordereau de suivi des déchets dangereux,- Acte d'application des dispositions du code de l'environnement relatives à la sécurité des ouvrages (articles L. 554-1 et s., R. 554-1 et s.).
Finances	<ul style="list-style-type: none">- Bordereau d'émission de mandat et de titres de recettes – Ordonnancement des dépenses et des recettes,- Décision de créer, modifier ou supprimer les régies comptables, acte de nomination des régisseurs et mandataires, visa de l'ordonnateur sur les états de reconstitution, de remise et de contrôle des régies,- Autorisation de poursuites sollicitée par le comptable public,- Déclaration fiscale et arrêté des comptes, réclamation administrative et/ou préalable à la saisine du juge en matière d'impositions et de redevances de toute nature,- Consultations bancaires pour le renouvellement de lignes de trésorerie ou d'emprunt bancaires, tirage et remboursement sur les lignes de trésorerie, Credit Long terme Revolving (CLTR), emprunts en phase de mobilisation,- Décompte et arrêté concernant l'établissement et le recouvrement de créances,- Recouvrement des subventions,- Dégrèvement pour fuites en terre,- Virement pour dépenses imprévues,- Décision d'opposition de la prescription quadriennale aux titulaires des créances et d'invocation de ladite prescription devant la juridiction compétente.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">- Tout acte, décision et contrat afférents à la gestion du personnel et aux ressources humaines, à l'exception de la nomination et de l'attribution d'un régime indemnitaire, et s'agissant des sanctions disciplinaires, à l'exception de celles prévues aux articles L. 533-1 4° du code général de la fonction publique et 36-1 5° du décret n°88-145 du 15 février 1988.
Commande publique	<ul style="list-style-type: none">- Acte relatif à la passation et à la conclusion des marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros HT,- Acte et décision relatifs à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière d'exécution de contrats de la commande publique,- Bon de commande d'un montant inférieur ou égal à 2 millions d'euros HT s'agissant de travaux et à 300 000 euros HT s'agissant de fournitures et de services.

Article 2 : L'arrêté n°2021-180 du 30 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Hervé CROUX, Directeur général adjoint chargé des ressources, est abrogé.

Article 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'État dans le département et publié en ligne sur le site internet du SIAAP.

Fait à Paris, le 1er février 2023

Le Président,



François-Marie DIDIER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, **publié en ligne le 1er février 2023**
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.